



SDIS

2025

Rapport de gestion

Dicastère | Sécurité publique

Service de défense incendie et secours

Monsieur Christian Weiler

Municipal

Maj instr Éric Stauffer

Commandant

MUNICIPAL·E

MUNICIPAL SUPPLÉANT

Remplaçant
cdt Chef op F2/3

Police du feu

Quartier-maître
F1/8

Chef logistique
F4

Officier information
F5/6

Chef formation
F7

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**COMMISSION
DE GESTION**

| *Direction* |

COMITÉ DE DIRECTION

Commandant

Secrétaire État-major

Chef DAP

**Chef site
DPS G1**

**Chef site
DPS C1**

**Chef site
DPS B1**

**Chef site
DPS B2**

Service de défense incendie et secours régional du Nord vaudois

L'association intercommunale

Le SDIS régional du Nord vaudois (SDIS NV) est une association de 40 communes du Nord vaudois dont le but est d'assurer la défense incendie et le secours conformément à la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) (RSV 963.15) ainsi que la formation des jeunes sapeurs-pompiers.

Dans son premier rôle, le SDIS NV assure tous types d'interventions tels qu'incendies, sauvetages, assistances sanitaires, alarmes automatiques, désincarcérations, pollutions, techniques, incidents chimiques et inondations.

L'organisation

Sous la direction législative du Conseil intercommunal (CI), le Comité de direction (Codir) représente la direction politique exécutive du SDIS NV, sous laquelle se situe l'État-major qui constitue la direction opérationnelle du SDIS. Le SDIS NV est composé d'un détachement de premier secours (DPS) qui assure les premières interventions pour l'ensemble des communes membres,

voire au-delà de leurs territoires, et d'un détachement d'appui (DAP) qui vient renforcer, voire suppléer le DPS pour certaines interventions. Le DPS doit satisfaire à l'arrêté sur le standard cantonal de sécurité (RSV 963.15.5). Il possède aussi un groupe de jeunes sapeurs-pompiers composé de filles et garçons âgés de 10 à 18 ans.

Conseil intercommunal (CI)

Composition du CI

Le bureau du CI se constitue, en 2025, comme suit : M. Patrick Grin, Président (Pomy), M. Pierre-Alain Lunardi, Vice-président (Montagny-près-Yverdon) et Mme Pénélope Escallier, Secrétaire hors conseil.

Au début de l'année 2025, le CI (40 membres) se compose des représentants suivants :

M. Patric Martin, Belmont-sur-Yverdon, M. Bruno Werren, Bioley-Magnoux, M. Léonard Bloesch, Bonvillars, M. Jean-Pierre Blanc, Chamblon, M. Yves Guilloud, Champagne, M. Olivier Poncet, Champvent, M. Sébastien Mercier, Chavannes-le-Chêne, M. Thomas Weisflog, Chêne-Pâquier, Mme Sylvie Di Dario, Cheseaux-Noréaz, Mme Christel Jaquet, Concise, M. Laurent Daerendinger, Corcelles-près-Concise, M. Philippe Zuppinger, Cronay, M. Julien Correvon, Cuarny, Mme Delphine

Pasche, Démoret, Mme Isabelle Diserens, Donneloye, M. Nicolas Poncet, Épendes, M. Josy-Christian Jeanneret, Fiez, M. Lionel Tissières, Fontaines-sur-Grandson, M. Bernard Milliet, Giez, M. Antonio Vialatte, Grandson, Mme Eliane Piguët, Method, M. Piotr Pokrzywka, Molondin, Mme Ghyslaine de Blaireville, Mutrux, M. Sacha Guillet, Novalles, M. Alain Portner, Onnens, M. Damien Gfeller, Orges, M. Dany Vuillermet, Provence, M. Vincent Despland, Rovray, Mme Oxana Cholly, Suchy, M. Tony Mangone, Suscévaz, M. Steve Luiselli, Treykovagnes, M. Patrick Marrel, Ursins, M. Maxime Fridelance, Valeyres-sous-Montagny, M. Blaise Chapuis, Valeyres-sous-Ursins, M. Michael Tomov, Villars-Épene, M. Pierre Beuret, Vugelles-La Mothe, M. Benoist Guillard, Yverdon-les-Bains, M. Cyril Ottonin, Yvonand.

Séances | En 2025, le CI a tenu trois assemblées ordinaires en dates des 22 mai, 25 septembre et 8 octobre.

Préavis déposés en 2025

En 2025, le Codir a déposé cinq préavis que sont : le PR25.01CD en date du 25 avril concernant le rapport de gestion 2024, le PR25.02CD en date du 25 avril concernant les comptes 2024, le PR25.03CD en date du 15 août concernant le

budget 2026, le PR25.04CD en date du 15 août concernant le fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, ainsi que le PR25.05CD en date du 19 septembre concernant la révision des statuts de l'Association.

Décisions du CI

Le 22 mai, le CI a approuvé le rapport de gestion de 2024 ainsi que les comptes 2024. Le 25 septembre, le CI a approuvé le préavis concernant le budget 2026 ainsi que le règlement du fonds

de réserve pour le renouvellement des véhicules. Le 8 octobre, le CI a approuvé le texte de révision des statuts de l'Association.

Commission de gestion (Coge)

Au début de l'année 2025, la Coge est composée de : M. Yves Guilloud, Président (Champagne), M. Patric Martin (Belmont-sur-Yverdon), M. Olivier Poncet (Champvent), Mme Isabelle Diserens (Donneloye) et M. Tony Mangone (Suscévaz).

La commission de gestion est élue par le CI à chaque début de législature et pour la durée de celle-ci.

Elle a rencontré le Codir le 17 avril, le 6 août et le 30 septembre pour traiter des différents préavis.

Comité de direction (CoDir)

Composition du CoDir

Président : M. Christian Weiler, municipal Services de la sécurité publique et de défense incendie et secours (Yverdon-les-Bains), Vice-Président : M. Hervé Kemmling, municipal, Infrastructures et travaux publics (Giez), Membres : M. François Armada, municipale, Service des bâtiments, Jumelage, et Sports et de l'activité physique (Yverdon-les-Bains), M. Pierre Dessemontet, syndic, Chancellerie, services population et numérique, des finances et de l'informatique

(Yverdon-les-Bains), M. Francesco Di Franco, municipal, Écoles et sécurité (Grandson), Mme Laura Marques, syndique, Administration générale (Yvonand), Mme Brenda Tuosto, municipale, Service mobilité, environnement et infrastructures (jusqu'au 25.09.2025) et M. Julien Wicki, municipal, Service jeunesse et cohésion sociale (Yverdon-les-Bains) (depuis le 25.09.2025).

Secrétaire hors comité : Mme Barbara Giroud.

Séances | Le Codir s'est réuni à 9 reprises en 2025.

L'État-major (EM)

Composition de l'EM

En 2025, le Capitaine Alain Mercier a quitté son poste de Chef DAP au sein de l'État-major après 12 ans de service, remplacé par le Cap Daniel Hess. L'Officier information F5/6 a également arrêté sa fonction en avril 2025 et le poste a été repris ad interim par le Maj instr Éric Stauffer.

Séances | L'État-major s'est réuni à 12 reprises en séances ordinaires et à 1 reprise dans le cadre de l'opération de recrutement.

Détachement de premier secours (DPS)

Le DPS est composé de quatre sites, Yverdon-les-Bains (catégorie G), Grandson (catégorie C), Yvonand et Concise (catégorie B), pour un effectif total de 171 personnes. Les sites DPS sont largement sollicités puisqu'ils comprennent la grande partie des moyens en matériel et qu'ils constituent le premier échelon d'alarme.

Ce sont 33 véhicules et 49 remorques qui

équipent les quatre casernes.

Dix-neuf personnes ont démissionné durant l'année, tandis que 13 ont pu être engagées, dont 11 dans le cadre de l'opération de recrutement, 2 en cours d'année et 2 jeunes sapeurs-pompiers ont été intégrés au site DPS d'Yverdon-les-Bains directement en deuxième année de formation.

Détachement d'appui (DAP)

Le DAP dispose de quatre locaux, à savoir Y1 Chavannes-le-Chêne, Y2 Belmont-sur-Yverdon, Y3 Montagny-près-Yverdon et Y4 Bonvillars.

L'effectif initial du DAP de 76 sapeurs a diminué

de 2 personnes par la démission de 7 sapeurs, de 2 renoncations à leur double incorporation au DAP durant l'année et le recrutement de 7 personnes en fin d'année.

Prestations

Le SDIS NV offre trois types de prestations, à savoir :

- les interventions par la défense incendie et secours selon les critères de la LSDIS, la lutte contre les hydrocarbures, ainsi que la défense contre les événements biologiques et chimiques ;
- la prévention par la Police du feu (pour la Ville d'Yverdon-les-Bains uniquement) et les services de prévention tels que gardes pour des manifestations ;
- la formation des intervenants pour garantir l'état de préparation et du groupe de jeunes sapeurs-pompiers.

Toutes les informations détaillées sont disponibles dans les rapports d'activité et de gestion sur le site Internet officiel du SDIS NV (<http://www.sdisnv.ch>). Seules les prestations au bé-

néfice de la commune d'Yverdon-les-Bains ou effectuées par le site DPS G1 Yverdon-les-Bains sont présentées ici.

Défense incendie et secours

En 2025, le site DPS G1 est intervenu à 617 reprises (+6.9 % par rapport à 2024) dont 368 sur la ville d'Yverdon-les-Bains.

En 2025, la capacité opérationnelle en journée comme pendant les vacances scolaires fut garantie à plus de 99.7%. La capacité opérationnelle libre des sapeurs-pompiers au site G1 d'Yverdon-les-Bains est même en légère aug-

mentation depuis 2023.

Néanmoins, la charge de travail de certaines fonctions de cadres supérieurs, hors intervention, reste trop lourde pour être assurée par un système de milice. Ce dernier est aujourd'hui un concept dépassé qui nécessite urgemment une recherche de solutions pérennes.

Services de prévention

Le site DPS G1 a effectué 6 services de prévention durant l'année 2025 pour un total de 135.8 heures. Ceci représente une diminution de

14.3% comparé aux 7 services de prévention effectués en 2024.

Police du feu

La prestation police du feu est entièrement dévolue à la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce travail exige de faire respecter les normes de protection incendie de l'Association des établisse-

ments cantonaux d'assurance incendie (AEAI), principalement lors de mises à l'enquête. En résumé, ces normes :

- visent à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions ;
- fixent les obligations juridiques nécessaires afin d'atteindre cet objectif ;
- s'appliquent aux bâtiments, ouvrages et installations à construire, ainsi que, par analogie, aux constructions mobilières.

De plus, les bâtiments et installations existants doivent être rendus conformes aux prescriptions de protection incendie en cas de transformation, d'agrandissement ou de changement d'affectation important de la construction ou de l'exploitation ainsi que lorsque le danger est particulièrement significatif pour les personnes. Les manifestations sont aussi inspectées afin de faire respecter la prévention incendie et les voies d'évacuation des cantines, salles de concerts, de spectacles ou des cirques en sus de garantir les accès des secours.

La police du feu est engagée lors des mises à l'enquête sur demande de la police des constructions. Elle étudie les dossiers, apporte ses remarques par rapport aux normes de protection incendie AEA. Puis, elle transmet ses conclusions à la police des constructions pour délivrer le permis de construire.

Des réunions et visites de chantier ont été effectuées avec les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'architecture et les divers entrepreneurs engagés sur les biens immobiliers en construction en ville et à Y-Parc afin d'assurer les accès pompiers et la sécurité des personnes qui y travaillent.

La police du feu a examiné 120 dossiers de mise à l'enquête. Elle a participé à 75 commissions de salubrité, a effectué 20 visites locales pour des mises en conformité de bâtiments dont 6 de grande hauteur (>30 mètres), suivies d'un rapport pour les non-conformités liées à la prévention incendie. Il sied de relever que dans la zone d'Y-Parc, la majeure partie des nouvelles

constructions demandent qu'un chargé de sécurité en protection incendie soit nommé pour veiller à la sécurité incendie du bâtiment. Pour ces grands bâtiments, les propriétaires doivent en outre élaborer un plan d'urgence.

La police du feu est aussi engagée dans le cadre du contrôle des établissements publics par la police du commerce. Cinquante visites ont été effectuées, principalement suite à un changement de propriétaires, d'exploitants ou pour un renouvellement de licence. Un rapport est établi à l'attention de la police du commerce comprenant les directives pour la remise en état de l'établissement dans le respect des normes AEA.

Lors de chaque changement de chaudière à gaz, la police du feu est saisie sur demande du Service des énergies et collabore étroitement avec ce dernier. Ce contrôle est basé sur les Directives gaz en vigueur. La mission de la police du feu consiste à inspecter les locaux de la chaufferie pour en vérifier la bonne conformité relative aux normes AEA. En pratique, un contrôle sommaire des sous-sols et des voies d'évacuation est aussi réalisé. Si des non-conformités sont constatées, elle peut étendre son contrôle à l'ensemble du bâtiment. Les remarques de la police du feu sont consignées dans un rapport qui est adressé au propriétaire, à SEY et à la police des constructions. En 2025, la police du feu a effectué 6 inspections pour le SEY et doit encore inspecter 80 chaufferies pour lesquelles SEY a annoncé des non-conformités. Ce retard est dû au manque de ressources à disposition.

Des contrôles sont aussi effectués dans le cadre

du renouvellement des plaques de garage U sur demande de MEI. Une quinzaine de garagistes ont fait l'objet d'une inspection dans le but de vérifier la conformité des locaux utilisés par l'entreprise par rapport aux prescriptions de prévention incendie.

La police du feu est mise à contribution pour l'élaboration des plans de sécurité incendie lors de grandes manifestations annuelles ou ponctuelles comme, par exemple, les Brandons, le Comptoir du Nord vaudois, Baleinev, FY Festival, Swiss Tour Basket 3x3 ou encore le 1^{er} août à la Plage. Lors de ses reconnaissances, elle s'assure que les voies d'évacuation soient garanties, que des moyens d'extinction portatifs soient disponibles et fonctionnels et que les stands ou food trucks qui effectuent des grillades avec des grills à gaz fassent contrôler leurs installations par une entreprise spécialisée. Des passages de sécurité sont aussi imposés pour garantir l'accès des véhicules de secours dans l'enceinte de la manifestation.

En outre, la police du feu met ses compétences à disposition des chargés de sécurité ou des personnes responsables de la sécurité incendie de leurs entreprises ou établissements publics pour des conseils ou pour effectuer des exercices d'évacuation. En 2025, la police du feu a participé à une douzaine d'exercices d'évacuation concernant les écoles, les grandes surfaces et les institutions.

Il convient de préciser que le contrôle des normes AEAI est un domaine qui s'est passablement complexifié avec les années et les décisions y relatives peuvent être très lourdes de conséquences. À cet effet, le nombre de dossiers et, surtout, le temps consacré par dossier ne cesse d'augmenter. Avec l'effectif actuel de la police du feu de 2,1 EPT, elle n'est toujours pas en capacité d'effectuer les actions préventives souhaitées.